

La santé au travail des agents de l'État en abattoir : une approche sociologique

Dans les 265 abattoirs français de boucherie, environ 1 500 agents de l'État (contrôleurs, techniciens et vétérinaires) sont chargés de l'inspection des viandes. Au début des années 2000, ce groupe professionnel a connu une recrudescence de troubles musculo-squelettiques (TMS). Cette note présente les principaux résultats d'une recherche menée pour éclairer ce phénomène¹. À partir de l'analyse des liens entre le travail de ces agents, l'organisation de la chaîne d'abattage et la politique du contrôle en abattoir, elle montre notamment comment les TMS sont devenus l'enjeu de négociations dépassant les limites de la santé au travail pour réinterroger le contenu et la régulation de leur activité en abattoir².

À la fin du XIX^e siècle, la mise en place de nouvelles réglementations du risque a débouché sur l'installation de services vétérinaires au sein des abattoirs. Pour garantir la sécurité sanitaire des viandes, des agents publics sont alors chargés de contrôler chaque carcasse et chaque abat. L'État réussit à imposer ce principe, mais ses agents doivent se soumettre à l'organisation et à la division du travail dictées par l'établissement d'abattage.

La délimitation des prérogatives de l'État et du secteur privé fait régulièrement l'objet de questionnements par les abatteurs, et les rapports de force sont moins favorables à l'État à partir des années 1970, avec l'ouverture de grandes unités de production. Les contrôles sur chaîne sont parfois décriés comme étant des entraves à l'activité et une ingérence dans l'entreprise privée. Les agents publics doivent alors se plier aux évolutions du secteur, en particulier son automatiser et l'intensification du travail. Mais les multiples évolutions de l'environnement auxquelles sont confrontés les services vétérinaires

(industrialisation, crises sanitaires, responsabilisation des entreprises en matière de gestion de risques) ne remettent pour autant pas en cause la mission d'inspection.

Aujourd'hui, environ 1 500 agents publics travaillent en permanence dans les abattoirs, présents à l'arrivée des animaux et sur la chaîne d'abattage, où ils pratiquent des incisions à la recherche de signes inflammatoires ou de maladies spécifiques. Certaines études ont montré la difficulté physique et morale du travail en abattoir, du côté des personnels d'exécution³, mais les données manquaient jusque-là concernant les agents publics. La recherche dont rend compte cette note visait à combler cette lacune en associant des données quantitatives et des données qualitatives. Près de 5 mois d'observation, 130 entretiens semi-directifs avec des techniciens (en poste ou reclassés), des vacataires, des représentants syndicaux et des encadrants au niveau local ou central, ainsi que le dépouillement d'archives, ont permis d'esquisser des réponses aux questions suivantes : qui sont les agents en

charge de l'inspection ? En quoi consiste leur travail ? En quoi les TMS des agents publics en abattoir et leur gestion nous renseignent-ils sur les évolutions actuelles de l'État ?

Dans un premier temps sont décrites les activités des agents de l'État, en cherchant à qualifier leurs gestes d'inspection au regard de différents facteurs favorisant le développement des TMS. La deuxième partie présente ensuite les liens entre conditions de travail, transformations de l'activité d'inspection et évolution de la politique publique de contrôle.

1. Gautier A., 2017, *Docteurs en chaîne. Une approche multi-niveaux de la santé au travail des agents de l'État en abattoir*, thèse de science politique, université de Lyon. Cette recherche a bénéficié d'un financement doctoral DGAL/ENSV VetagroSup.

2. Je tiens à remercier Florent Bidaud, du CEP, pour les améliorations apportées à la première version de cette note.

3. Muller S., 2008, *À l'abattoir. Travail et relations professionnelles face au risque sanitaire*, Éditions de la MSH-Quæ. Rémy C., 2005, « Quand la norme implicite est le moteur de l'action. Normes, déviances et réactions sociales dans un abattoir », *Déviance et Société*, 2, 29, pp.103-112.

Encadré 1 : La fréquence des TMS chez les agents publics en abattoir

Pour le ministère du Travail, « l'expression "troubles musculo-squelettiques" regroupe un ensemble de maladies localisées au niveau ou autour des articulations : poignets, coudes, épaules, rachis ou encore genoux. Ces pathologies concernent les muscles, tendons et gaines tendineuses, les nerfs, les bourses séreuses, les vaisseaux sanguins, les articulations, les ligaments, à la périphérie des articulations des membres supérieurs, de la colonne vertébrale et des membres inférieurs »⁵.

Les données de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) confirment la prévalence des TMS chez les agents en abattoir. Le taux de fréquence (rapport entre le nombre de TMS constatés au cours d'une année et le nombre d'heures de travail des inspecteurs) est de 136,9 dans les industries agricoles et alimentaires, comprenant les activités des abattoirs. Dans le cas des inspecteurs en abattoir, le taux de fréquence de TMS reconnus est de 164. Dans ce calcul, on considère les 39 agents pour lesquels un TMS a été reconnu parmi les 1 428 répondants et une durée de travail de 32 heures.

En 2014, après que les organisations syndicales ont interpellé le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du ministère chargé de l'agriculture, une première enquête quantitative⁶ arrive aux résultats suivants : 6 % des agents affirment souffrir de troubles musculo-squelettiques (TMS), 3% les ont fait déclarer comme maladie professionnelle et 2 % les ont vu reconnaître comme telle.

1. Le geste d'inspection, facteur d'apparition des TMS

Commençons par dégager, dans le geste d'inspection, les facteurs favorisant l'apparition fréquente de TMS (encadré 1). Les agents publics chargés de l'inspection des viandes ont la particularité d'être installés, au quotidien, dans les locaux d'une entreprise privée ou d'une coopérative. Leur principal espace de travail est le hall d'abattage, à l'intérieur duquel se succèdent les différentes opérations d'habillage (préparation de la carcasse d'un animal de boucherie pour les usages auxquels sont destinées ses différentes parties). Les agents se rendent sur différents postes : inspection des carcasses, inspection des abats rouges (tête, foie, cœur, poumon, langue), poste réservé à l'estampillage des carcasses⁴, ou poste de traitement des conignes. Ce faisant, ils sont aussi soumis aux conditions de l'activité de production de la viande, en particulier le froid et la chaleur, l'humidité, le bruit, les cadences (figures 1 et 2).

Des activités répétées et segmentées

Dans le hall, les tâches sont segmentées et les gestes continuellement répétés. L'inspection des abats rouges consiste à pratiquer de multiples incisions et à repérer, en palpant les abats, d'éventuelles lésions, douves sur le foie, etc. Si la réglementation diffère entre alimentation humaine et alimentation animale, les inspecteurs ignorent la destination du produit et ils

sont donc tenus de mener les contrôles les plus exigeants – ceux pour l'alimentation humaine. En dehors du hall d'abattage, les agents se chargent plus épisodiquement de l'inspection *ante mortem*, sur les animaux vivants.

La répétition du geste constitue en soi un premier facteur de risque de TMS. Parfois, la conception du poste d'inspection et de la chaîne est source d'inconfort, par exemple quand la hauteur des crochets n'est pas adaptée à la taille des inspecteurs, qui doivent travailler les bras levés. Si la conception de la chaîne d'abattage et du poste d'inspection est souvent mise en cause par les acteurs interrogés, il en est de même de l'organisation du travail. Par exemple, les abats devraient en théorie être inspectés avant la carcasse. Or, l'aménagement peut contraindre soit à faire le contraire, soit à ne pas voir les abats et la carcasse correspondante en même temps. Enfin, la mobilité très réduite des inspecteurs, qui ne peuvent pas vraiment bouger de leur place, devient problématique lorsque, débordés, ils doivent rattraper leur retard sur la chaîne. Les TMS sont en effet des pathologies de surcharge et d'inhibition de l'initiative, la conséquence d'une impossibilité de réaliser son activité, du fait notamment des conditions de l'organisation⁷.

Des cadences déterminant le geste d'inspection

Dans les abattoirs de type industriel, à 600 ou 800 porcs à l'heure, l'inspecteur ne voit défiler la carcasse que quelques secondes.

Figure 1 - L'inspection des carcasses



Source : © Laure Bonnaud

Alors que les cadences augmentent, il doit pourtant réaliser les mêmes contrôles. La mécanisation des outils d'abattage et l'accélération peuvent le priver de la dimension cognitive de sa tâche, qui donne du sens à son activité professionnelle, par opposition aux automatismes et aux réflexes⁸. La signification du travail entre alors en contradiction avec l'emballement des corps pris dans le rythme de la chaîne.

Tous les agents avouent qu'il leur arrive de « couper pour couper ». Cette expression traduit certes une forme de lassitude au travail, mais surtout une dépréciation forte de l'activité d'inspection, associée à l'impossibilité de revendiquer une identité professionnelle. Le travail à la chaîne et les fortes cadences polluent le « vrai travail »⁹ par la perte du sens de l'activité.

Les réflexes et les automatismes s'opposent, dans une certaine mesure, à la concentration qu'exige le geste d'inspection, et sont donc parfois vus comme un facteur de risque

4. Sauf dans 9% des cas, où l'abattoir prend en charge l'estampillage.

5. Ministère du travail, 2018, "Troubles musculo-squelettiques", notice consultée le 16/11/2018 : <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/troubles-musculo-squelettiques-de-quoi-parle-t-on>

6. Gautier A., 2014, *Troubles musculosquelettiques des agents de l'État en abattoir de boucherie*, étude pour le ministère de l'Agriculture.

7. Clot Y., Lhuillier D. (dir.), 2013, *Agir en clinique du travail*, Eres.

8. Clot Y., 2010, *Le travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux*, La Découverte.

9. Bidet A., 2011, *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, PUF.

professionnel. Plus largement, la contradiction entre modalités concrètes de travail et représentation de la mission déstabilise de nombreux agents, quels que soient les types d'abattoirs, d'organisation ou de contrat de travail. Les inspecteurs disent une forme d'impossibilité d'assumer entièrement le mandat dont ils sont dépositaires, et cette tension entre le geste uniquement mécanique et le geste réalisé en toute conscience met en jeu la cohérence du groupe professionnel.

Des inspecteurs engagés dans la chaîne de production

Le geste de l'inspecteur, chargé de techniques et de savoir-faire, est aussi porteur de significations collectives propres au métier exercé dans les abattoirs. Les agents publics s'intègrent à la chaîne et travaillent en complémentarité avec les salariés. Ils participent au processus de production et font œuvre non seulement de coopération mais parfois aussi de solidarité avec les personnels de l'abattoir.

Outre le parage et la découpe de saïses (nettoyage et élimination des parties impropres à la consommation), la coopération réside surtout dans les coups de main prêtés par les inspecteurs à leurs voisins de chaîne. Elle peut consister à présenter la carcasse de façon à faciliter le travail du salarié. Par exemple, si ce dernier travaille sur le collier, après avoir inspecté la carcasse, l'inspecteur lui présente cette carcasse côté collier.

Pour les inspecteurs, ces solidarités ont une certaine utilité. Ainsi, dans un abattoir de porcs, ils ont pris l'habitude de décapsuler les reins, une tâche qui relève normalement de l'abattoir. Ils le font notamment pour accéder à une zone de la carcasse et ainsi rendre possible l'inspection. Ce coup de main appelle parfois des services en retour, les personnels de l'abattoir pouvant par exemple pointer une lésion difficile à voir.

Il convient toutefois de relativiser la fréquence de ces gestes d'entraide. Depuis les années 1980, l'intensification du travail des agents publics, sous l'effet de l'augmentation des cadences et de la sophistication des normes sanitaires, a entraîné un mouvement de séparation et d'autonomisation de leur groupe au sein de l'abattoir. L'engagement dans certaines des tâches de production semble néanmoins inhérent au positionnement des inspecteurs sur la chaîne. Dans tous les cas, le décalage entre ces tâches réelles et les tâches prescrites d'inspection est un élément important de l'apparition des TMS et des réflexions sur la prévention de ces pathologies.

2. Conditions de travail et transformations de l'activité d'inspection

Si la recrudescence des TMS, au début des années 2000, résulte des conditions de réalisation de l'inspection, étudier la santé des agents publics au travail nécessite aussi de situer ces questions dans l'histoire de la politique publique que ces agents contribuent à mettre en œuvre. Les relations entre santé et travail, et en particulier le recours ou non aux dispositifs de déclaration de maladie professionnelle ou de reclassement, sont en effet liées à la position occupée, au parcours de vie, mais aussi à la relation entretenue avec le métier et ses évolutions.

L'épuisement du recours aux dispositifs de réparation

Au fil des années, les conditions d'emploi des agents publics ont connu d'importants changements. De nombreux inspecteurs subissent, sur des périodes de plus en plus longues, une insécurité de l'emploi, réelle ou ressentie. L'inspection est effectuée par des agents parfois peu formés, au statut souvent précaire, alors que les normes sanitaires ne cessent de se sophisticationner. L'organisation et la division du travail sont de plus en plus codifiées, rendant plus difficile la mise en œuvre d'arrangements locaux par les

collectifs de travail. De plus, l'établissement d'abattage occupe une place grandissante dans la régulation sanitaire : auto-contrôles, normes privées, et dans certains cas délégations des contrôles, comme pour la filière volailles¹⁰.

Pendant longtemps, les personnes arrivant en fin de carrière voyaient leurs activités allégées, soit en diminuant le temps passé sur la chaîne, soit en se voyant proposer un poste en directions départementales des services vétérinaires (DDSV). Dans une logique réparatrice, l'obligation légale du reclassement était fortement soutenue par les acteurs syndicaux actifs dans les commissions de réforme et auprès des chefs de service départementaux. Face à « l'épidémie » de TMS qui apparaît dans les années 2000, la solution du reclassement pour cause de maladie professionnelle a ainsi été appliquée jusqu'au début des années 2010.

Des agents en bénéficient, aujourd'hui encore, dans certaines directions départementales. Mais cette voie de dégageant a rapidement été saturée et, le plus souvent, les agents de l'État doivent poursuivre leur activité d'inspection. Les TMS sont dès lors pensés comme partie intégrante du métier. Les agents tentent de trouver les bons gestes pour s'économiser. Dans un contexte où l'obligation d'assurer l'inspection sur chaîne n'est pas remise en cause, les TMS deviennent donc de plus en plus un problème de gestion et de ressources humaines.

Les TMS, instruments d'un recentrage de l'inspection sur le « vrai travail »

Les entretiens réalisés lors de notre recherche permettent de retracer le processus de mise sur l'agenda public de la question des TMS. Cadres des DDSV et acteurs syndicaux s'accordent, dans un premier temps (années 2000), pour problématiser les TMS en termes de manque d'effectifs. Par la suite, dans les années 2010, ces cadres intermédiaires engagent des négociations avec les établissements d'abattage afin d'améliorer les conditions de travail des inspecteurs. Ne parvenant pas à activer ce levier, ils en viennent à réfléchir sur la possibilité de transformer le travail lui-même. Les tâches qui n'incombent pas directement aux inspecteurs (pousser les carcasses, effectuer des parages, procéder à la découpe des saïses, estampiller), sont identifiées comme les principaux facteurs de risques de TMS.

10. Bonnaud L., Coppalle J., 2011, *Qui contrôle ce que nous mangeons ? La sécurité sanitaire des aliments*, Ellipses.

Figure 2 - Des conditions de travail difficiles : température, humidité, bruit, etc.



Source : © Laure Bonnaud

Pour les services centraux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, également, l'abandon des tâches indues et le recentrage sur l'inspection visuelle ont le mérite d'apporter une réponse radicale aux TMS.

Cette nouvelle stratégie de l'administration préconise une division du travail qui rejoigne le plus possible la définition formelle de la fonction d'inspection. Ce faisant, elle rend explicites les règles du partage des tâches avec le personnel de l'abattoir, et les remet à plat pour diminuer le travail manuel des inspecteurs. Cela passe en premier lieu par la volonté de réduire les interactions des inspecteurs avec les personnels. La suppression du couteau et de la part manuelle de l'inspection procède de la même logique. Dans les abattoirs de porcs, cette nouvelle règle s'applique dès 2014.

Les TMS ont donc fait l'objet de discussions et de négociations dont l'ampleur débordait largement les limites habituelles de la santé au travail, pour toucher plus profondément aux questions des régulations *du* et *au* travail. Il s'agit là d'une conséquence assez inattendue de leur multiplication : l'enjeu de la santé au travail a fourni l'occasion, à différents acteurs, à différents niveaux d'encadrement, et dans différents univers professionnels, de passer en revue le contenu du travail en abattoir, de proposer des réajustements et, par-là, de contrôler davantage des pratiques jusqu'ici négociées implicitement au niveau de l'abattoir.

Santé au travail et crise de légitimité de l'inspection en abattoir

À partir d'une réflexion sur les conditions de travail, on a donc assisté à une certaine re-centralisation de la politique de contrôle en abattoirs, auparavant négociée localement, qui organisait la présence des agents de l'État sur la chaîne d'abattage. Ce faisant, on a aussi observé un certain renouvellement des relations professionnelles et sociales au sein de l'abattoir. La construction des TMS comme « problème public » autorise aussi, dans les discours, des remises en cause plus étendues.

Par exemple, l'évolution de la mission d'inspection, voire sa disparition, sont régulièrement évoquées par les personnes que nous avons interviewées. Cette hypothèse n'est certes pas nouvelle, mais elle est

11. Gautier A., 2018, « Les agents des services vétérinaires en abattoir et la mort des animaux », *Transhumances. Enquêter sur les risques et leur gouvernement*, avril et mai.
12. Géhin J.-P., 2017, « Comment les documentaires de création montrent-ils les groupes professionnels ? L'exemple des ouvriers-ères d'abattoirs », *Images du travail / Travail des images*, 5.

Encadré 2 : La montée d'une justification de l'inspection par le bien-être animal

La mise à mort des animaux n'était pas au cœur de la recherche présentée ici, mais les observations recueillies éclairent de façon intéressante la mission des inspecteurs sur ce qu'ils considèrent être leur « vrai travail »¹¹.

Au niveau personnel, certains contrôleurs sont plus préparés que d'autres, notamment par leur socialisation familiale dans le milieu de la viande. Mais la mort des bêtes constitue toujours un tabou et une perturbation avec lesquels les agents doivent s'arranger. La prise de poste est vécue comme une mise à l'épreuve et le spectacle de la mise à mort comme un choc intime, dont rêves et cauchemars gardent la trace.

Au niveau du groupe professionnel, cependant, la protection animale et la bientraitance, enjeux de plus en plus médiatisés, confèrent aujourd'hui un nouveau sens au travail, les inspecteurs revendiquant une fonction de « garde-fous » dans l'abattoir. La justification de la présence de l'État se déplace alors de l'examen *post mortem* dans le cadre du contrôle sanitaire, vers les opérations *ante mortem*, jusqu'ici plus secondaires.

désormais associée à un examen précis des différentes composantes du travail, lequel révèle que l'inspection est réalisée de manière incomplète.

Du côté des directions d'abattoirs, les nouvelles modalités d'insertion des agents publics sur la chaîne de production relancent leurs critiques antérieures et les amènent à plaider pour une généralisation des auto-contrôles. Pour les leaders syndicaux et les agents eux-mêmes, le recentrage sur le cœur de métier de l'inspection, ce que nous avons appelé le « vrai travail », nourrit une inquiétude sur le rétrécissement ou le retrait de la puissance publique, bien que le ministère réaffirme régulièrement son attachement à la présence de l'État dans le hall d'abattage. Ce que les interviewés présentent comme un « désengagement de l'État » est ainsi souvent mobilisé comme cadre d'intelligibilité des évolutions en cours. De plus en plus, les équipes d'agents présentent, de leur côté, la protection animale comme relevant du « vrai travail » d'inspection (encadré 2).

*

La santé au travail des agents de l'État en abattoir, comprise comme une nouvelle préoccupation publique, émerge dans les années 2010, à la croisée de plusieurs logiques sectorielles. Elle résulte avant tout des transformations de l'appareil de production industriel, l'abattoir étant « une loupe grossissante de nombreux espaces professionnels où robotisation et numérisation imposent des cadences toujours plus soutenues, renforçant la pénibilité physique comme mentale »¹².

Notre recherche relativise l'idée d'une étanchéité entre public et privé. Les inspecteurs en abattoir font plus que côtoyer l'entreprise privée : cette dernière leur impose son organisation et leurs conditions

de travail, ce qui explique qu'ils développent des maladies professionnelles semblables à celles de leurs voisins de chaîne.

Selon les périodes, la question des conditions de travail des inspecteurs a été associée à divers enjeux. Parfois occultée, à d'autres moments elle a été portée par les représentants syndicaux et l'encadrement des services vétérinaires, et mise en avant comme problème ou comme révélateur d'autres problèmes (gestion des ressources humaines, devenir de l'action publique, etc.). Comme on l'a vu, la multiplication des TMS a ainsi conduit à la négociation de nouvelles règles touchant à l'activité d'inspection.

La politique de santé au travail est liée aux débats récurrents sur l'intervention ou le retrait de l'État. Dans un contexte de modernisation des services publics, la volonté affichée de réformer pose la question du devenir du groupe professionnel des inspecteurs. Le recentrage des missions sur le « vrai métier » et l'insistance sur le contrôle visuel de la viande peuvent alors apparaître, à tort ou à raison, comme une étape dans une redéfinition plus large de la présence de l'État en abattoirs.

Amandine Gautier

ENSV VetAgro Sup, Laboratoire Triangle,
UMR Territoire

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général

Service de la statistique et de la prospective
Centre d'études et de prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP
Sites Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur en chef : Bruno Héral
Mel : bruno.herault@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01 49 55 85 75

Composition : SSP
Dépôt légal : À parution © 2019